



Un membre de l'Asulf, Louis Fortier, a remporté pour la deuxième fois un combat héroïque pour le maintien du français lors des émissions de valeurs mobilières, contrairement à ce qui arrive à la France, où l'on a accepté de se contenter d'un résumé de prospectus. Le ministre des Finances, Nicolas Marceau, maintient l'exigence de la publication en français des prospectus d'appel à l'épargne québécois en dépit des pressions de l'Autorité des marchés financiers et de son pendant canadien.

L'article 40.1 de la Loi sur les valeurs mobilières, en vigueur depuis 1983, oblige ceux qui sollicitent l'épargne à publier les documents d'information en français ou à les faire traduire en français.

La décision du ministre des Finances contribue à maintenir le statut de la langue française et à faire en sorte que cette dernière reste une langue utile et utilisée dans tous les secteurs de la vie économique québécoise, une langue de plein emploi, peut-on dire. Tout recul aurait un effet domino sur d'autres secteurs d'activité.

Le français, au Québec tout au moins, doit rester présent dans les secteurs névralgiques ou jugés importants. S'il est exclu, il cessera d'évoluer et de se moder-

niser. Si on le met sur la touche, les spécialistes se contenteront de faire fond sur le vocabulaire anglais. Le dynamisme interne de la langue sera ainsi mis en jachère, on ne pensera même plus à créer des néologismes et à adapter les mots nouveaux au terreau francophone. Il est toujours plus aisé de se satisfaire des importations que de mettre sur pied son propre mécanisme d'usage des mots ou des expressions.

Les partisans de la qualité de la langue sont sensibles à la décision du ministre. L'Asulf et ses membres, lesquels ne militent pas directement en faveur du statut, se rendent bien compte que les conseils et les recommandations, les pressions et les encouragements en matière de bon usage seraient moins efficaces dans une société où le français ne serait pas rentable ni utilisé à certains étages de la maison.

Malheureusement, la victoire de M. Fortier continuera d'être remise en cause par l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières et par l'AMF, toutes deux anglophiles et même *anglolâtres*. Les deux organismes appellent de leurs vœux l'unilinguisme anglais dans leur secteur de compétence. La pusillanimité de la France et l'exemple européen ne les inciteront pas à prendre en compte la langue commune des Québécois.

## Exposants et abréviations

En principe, il existe deux formes d'abréviations, et l'une d'elles est souvent bafouée. La première permet de ne conserver que la ou les premières lettres d'un mot et de la ou les faire suivre d'un point. Ex. : *Monsieur* devient *M.*; *etcétera*. La deuxième suppose que, si on enlève certaines lettres pour n'en conserver qu'au début ou à la fin du mot, on doit placer les dernières comme en exposant : *Madame* devient alors *M<sup>me</sup>*; *docteur*, *D<sup>r</sup>*; et *numéro*, *n<sup>o</sup>*. Cette logique permet de distinguer nettement le pronom *me* de l'abréviation *M<sup>e</sup>*, utilisée pour *maître*, et affirme la spécificité du français.

Certains ouvrages renommés tolèrent les *Mme*, parce que la graphie ne prête pas à confusion, comme pour le *pdg* (président-directeur général) ou le *qqch.* (quelque chose), dont les points disparaissent dans la foulée d'une normalisation correcte, mais c'est faire peu de cas de la noblesse de l'usage et surtout de la confusion que crée la perspective d'ajouter une troisième façon d'abréger. Et si certaines abréviations peuvent s'écrire sans point ni exposant (*limitée*, *Itée* ou *Québec*, *Qc*), la beauté de la langue repose quand même sur la simplicité des règles, et chaque fois qu'il est possible d'alléger le fardeau des exceptions, on devrait en adopter les manières et écrire plutôt *Itée* et *Qc*.

Évidemment, comme ce sont souvent des anglophones qui conçoivent les logiciels, la manœuvre n'est pas toujours possible, mais on peut rédiger le segment de phrase sur Word et le coller dans son message.

Gleason THÉBERGE

## Quand verra-t-on DÉVIATION au Québec?

Les travaux routiers en cours un peu partout au Québec entraînent la présence de panneaux comportant le mot *détour*, conformément au terme privilégié par le ministère des Transports et approuvé après coup par l'Office québécois de la langue française, malgré l'opposition des linguistes, membres de sa commission de terminologie. Ces derniers privilégiaient le mot *déviaton* et ils ont démissionné en guise de protestation.

Le linguiste réputé Jean Darbelnet rappelait en 1981 dans son *Dictionnaire des particularités de l'usage* : « L'automobiliste fait un détour de son propre chef. Par contre, il emprunte une déviation qui lui est imposée par son itinéraire quand la route qu'il doit normalement suivre est momentanément fermée à la circulation. »

À quand DÉVIATION dans l'affichage au Québec? Quand l'Office reviendra au français.

Robert AUCLAIR